



Obtenir un **CAP** en entreprise  
par la **Formation En Situation  
de Travail (FEST)**

## AVEC L'EFMA « HORS LES MURS » FORMEZ-VOUS PARTOUT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES !

La FEST (Formation en Situation de Travail) permet de **préparer un CAP en un an** dans les métiers de la restauration, de l'alimentation, de l'automobile, de la coiffure, de l'esthétique et de la vente.

La FEST est une modalité de formation innovante qui permet de déléguer tout ou partie des enseignements professionnels à l'entreprise formatrice.

### Les avantages de la FEST

#### Pour l'entreprise

- La signature d'un contrat d'apprentissage et son aide à l'embauche d'un apprenti
- 100 % du temps de l'apprenti en entreprise
- Jusqu'à 20 % du coût du contrat d'apprentissage reversé à l'entreprise par l'EFMA
- Une montée en compétence du maître d'apprentissage qui devient formateur par délégation.

#### Pour l'apprenti

- Une autonomie d'apprentissage
- 100 % du temps en entreprise
- Être plus rapidement performant et acteur de sa formation

### Les pré-requis

#### Pour l'entreprise

- Avoir un tuteur dédié à la formation de l'apprenti
- Respecter le cadre de formation FEST
- Disposer d'un espace de travail pour les matières théoriques avec un ordinateur et un accès internet

#### Pour l'apprenti

- Être déjà diplômé (au minimum d'un CAP)
- Être autonome pour l'apprentissage des matières théoriques
- Respecter le cadre de formation FEST

### Les acteurs

Une **entreprise**  
avec un formateur  
dédié à la FEST

Un **facilitateur  
de l'EFMA**  
qui supervise le  
bon déroulement  
de la formation



Un **apprenant** autonome  
pour la partie théorique

### Les étapes

- Un rendez-vous préalable entre le facilitateur de l'EFMA, le chef d'entreprise et le futur apprenti permet d'étudier la faisabilité du contrat d'apprentissage en FEST.
- Après analyse de l'activité de l'entreprise formatrice, le chef d'entreprise et l'EFMA construisent un parcours pédagogique. Ils établissent une convention déterminant les compétences et activités à mettre en œuvre sur le lieu de travail.
- Le maître d'apprentissage dispense l'enseignement professionnel et théorique. Il fait monter en compétences et évalue son apprenti qui passe tout ou partie des 406 heures de formation dans l'entreprise.
- Un enseignant de l'EFMA effectue des visites régulières afin d'accompagner le maître d'apprentissage, de répondre aux interrogations de l'apprenti et de faciliter la mise en place de cette formation.
- L'apprenti obtient un CAP à la suite d'un examen ponctuel en fin d'année scolaire.



espace  
formation  
des métiers  
et de l'artisanat

**EFMA**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
Auvergne-Rhône-Alpes

10, rue Saint Honoré  
Champ-Fleuri  
38307 Bourgoin-Jallieu  
04 74 43 67 00  
contact@efma.fr

**efma.fr**

